



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 171 bis

Publié le 19 juin 2019

Sommaire

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°3 du 19 juin 2019 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant publication des tableaux de bord régionaux et départementaux pour les Hauts-de-France des indicateurs socio-économiques afférents aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et aux services délégués aux prestations familiales (DPF) calculés sur la base des comptes administratifs 2017

CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Délibération portant extension pôle Jules Verne – Demande d'ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire

Ministère des solidarités et de la santé

**ARRÊTÉ modificatif n° 3 du 19 juin 2019
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 11 juin 2018 et 10 janvier 2019 ;

Vu les modifications formulées par le mouvement des entreprises de France (MEDEF).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 8 mars 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Madame Caroline AUBRY (en remplacement de Monsieur Jean-Michel BLOCH)

Suppléants :

----- (siège vacant) »

Le reste est sans changement.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 19 juin 2019

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de
la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale
Hauts-de-France

Pôle des Politiques
Sociales

Arrêté préfectoral portant publication des tableaux de bord régionaux et départementaux pour les Hauts-de-France des indicateurs socio-économiques afférents aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et aux services délégués aux prestations familiales (DPF) calculés sur la base des comptes administratifs 2017

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles L. 312-1 et suivants et R. 314-28 et suivants ;

Vu la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret en date du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant le modèle du cadre budgétaire normalisé des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2005 pris en application de l'article R. 314-13 du CASF relatif à la transmission par courrier ou support électronique des propositions budgétaires et des comptes administratifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 fixant les indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales et leurs modes de calcul pris en application de l'article R. 314-29 du CASF ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2015 approuvant le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales Picardie ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2015 approuvant le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales Nord – Pas-de-Calais ;

Vu le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales Picardie ;

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France,

ARRETE

Article 1 – En application de l'article R. 314-31 du CASF et de l'arrêté du 9 juillet 2009 susvisé, les indicateurs des tableaux de bord, calculés sur la base des comptes administratifs 2017, des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales, pour la région Hauts-de-France, pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne :

1° Pour les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les indicateurs régionaux sont joints au présent arrêté (annexe 1).

2° Pour les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les indicateurs pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne sont joints au présent arrêté (annexes 2 à 6).

3° Pour les services délégués aux prestations familiales, les indicateurs régionaux sont joints au présent arrêté (annexe 7).

4° Pour les services délégués aux prestations familiales, les indicateurs pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne sont joints au présent arrêté (annexes 8 à 12).

Article 2 - En application de l'article R. 314-31 du CASF, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 - Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le directeur départemental de la cohésion sociale du Nord, la directrice départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais, le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme, le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Oise, le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

13 JUIN 2019

Le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale
pour les affaires régionales,



Cécile DINDAR

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Annexe 1 : Indicateurs régionaux des services MJPM – région HAUTS-DE-FRANCE

Annexe 1 : Niveau régional (Hauts-de-France) - indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Données générales

-	-	-	-	-
-	-	Exercice 2017		
-	-			
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	44 999		
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	44 385		
-	ETP	1 431		
-	Nombre de points	5 545 017		
-	-	-	-	-

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	10,42
Valeur du point service	14,00
Nombre de points par ETP	3 901,68
Nombre de mesures en moyenne par ETP	29,74

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

-	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,49
- Valeur du point délégué	6,36
- Valeur du point autres personnels	5,13

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	33,99
	en %	56,1%
Autres personnels	en ETP	28,00
	en %	43,9%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	2,5%
Niveau II (H2/H)	11,6%
Niveau III (H3/H)	62,2%
Niveau IV (H4/H)	18,2%
Niveau V (H5/H)	4,3%
Niveau VI (H6/H)	1,2%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	29,7

Indicateur de vieillesse- technicité en 2015	1,22
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
MAJ	0,8%	0,9%
Curatelle renforcée	47,4%	37,5%
Curatelle simple	2,1%	2,0%
Tutelle	29,1%	35,8%
Sauvegarde de justice	3,1%	1,4%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	17,5%	22,6%
Subrogé tuteur ou curateur	0,1%	0,2%
TOTAL en %	100%	100%
TOTAL en nombre	241 261	1 952
Etablissement	28,6%	41,3%
Domicile	71,4%	58,7%
Mesures nouvelles	6,5%	9,7%
Sorties de mesures	2,2%	11,1%

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	3 902
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	7 027
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	9 070

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,93

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	30,93

Annexe 2 : Indicateurs départementaux des services MJPM du département du Nord

Annexe 1 : Niveau régional (Hauts-de-France) - indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Données générales

-	-	-	-	-
-	-		Exercice 2017	
-		Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	20 425	
-		Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	20 233	
-		ETP	652	
-		Nombre de points	2 529 795	

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	10,73
Valeur du point service	13,86
Nombre de points par ETP	3 895,46
Nombre de mesures en moyenne par ETP	29,32

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

-	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,27
- Valeur du point délégué	6,05
- Valeur du point autres personnels	5,22

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	44,40
	en %	53,2%
Autres personnels	en ETP	37,11
	en %	46,8%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	3,0%
Niveau II (H2/H)	9,6%
Niveau III (H3/H)	67,9%
Niveau IV (H4/H)	18,5%
Niveau V (H5/H)	1,0%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	24,8

Indicateur de vieillesse-technicité en 2016	1,21
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
MAJ	0,0%	0,0%
Curatelle renforcée	53,6%	46,7%
Curatelle simple	2,4%	2,4%
Tutelle	31,3%	41,6%
Sauvegarde de justice	6,7%	2,6%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	5,9%	6,5%
Subrogé tuteur ou curateur	0,1%	0,3%
TOTAL en %	100%	100%
TOTAL en nombre	316 224	2 553
Etablissement	28,8%	41,1%
Domicile	71,2%	58,9%
Mesures nouvelles	6,3%	9,8%
Sorties de mesures	2,2%	10,9%

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	3 895
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	7 502
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	8 612

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	1,00

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	28,26

Annexe 3 : Indicateurs départementaux des services MJPM du département du Pas-de-Calais

Annexe 1 : Niveau régional (Hauts-de-France) - indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Données générales

-	-	-	-	-
-	-		Exercice 2017	
-	-			
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)		11 056	
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)		10 821	
-	ETP		358	
-	Nombre de points		1 355 305	
-	-	-	-	-

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	10,10
Valeur du point service	14,25
Nombre de points par ETP	3 854,09
Nombre de mesures en moyenne par ETP	29,47

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,35
- Valeur du point délégué	6,03
- Valeur du point autres personnels	5,32

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	37,71
	en %	54,0%
Autres personnels	en ETP	33,844
	en %	46,0%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	1,2%
Niveau II (H2/H)	17,5%
Niveau III (H3/H)	61,9%
Niveau IV (H4/H)	10,6%
Niveau V (H5/H)	8,3%
Niveau VI (H6/H)	0,5%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	31,7

Indicateur de vieillesse-technicité en 2016	1,23
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
MAJ	0,6%	0,4%
Curatelle renforcée	33,8%	27,4%
Curatelle simple	1,9%	1,9%
Tutelle	26,7%	33,7%
Sauvegarde de justice	1,5%	1,1%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	35,5%	35,5%
Subrogé tuteur ou curateur	0,0%	0,1%
TOTAL en %	100%	100%
TOTAL en nombre	271 061	2 211
Etablissement	30,4%	42,4%
Domicile	69,6%	57,6%
Mesures nouvelles	7,3%	9,8%
Sorties de mesures	2,4%	12,8%

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	3 854
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	7 158
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	8 479

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,88

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	30,66

Annexe 4 : Indicateurs départementaux des services MJPM du département de la Somme

Données générales

		Exercice 2017
-	-	
-	-	
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	5 002
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	4 953
-	ETP	162
-	Nombre de points	632 429

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	10,65
Valeur du point service	13,52
Nombre de points par ETP	3 980,50
Nombre de mesures en moyenne par ETP	30,44

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	10,99
- Valeur du point délégué	5,88
- Valeur du point autres personnels	5,11

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	41,9
	en %	52,9%
Autres personnels	en ETP	38,5
	en %	47,1%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	2,0%
Niveau II (H2/H)	6,0%
Niveau III (H3/H)	65,1%
Niveau IV (H4/H)	19,9%
Niveau V (H5/H)	5,2%
Niveau VI (H6/H)	2,0%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	24,9

Indicateur de vieillesse-technicité en 2015	1,25
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
MAJ	2,4%	1,6%
Curatelle renforcée	56,9%	48,8%
Curatelle simple	1,7%	1,6%
Tutelle	33,3%	43,7%
Sauvegarde de justice	4,0%	2,1%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	1,8%	2,1%
Subrogé tuteur ou curateur	0,1%	0,4%
TOTAL en %	100%	100%
TOTAL en nombre	316 215	2 501
Etablissement	25,8%	39,6%
Domicile	74,3%	60,4%
Mesures nouvelles	5,4%	8,3%
Sorties de mesures	1,9%	9,4%

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	3 981
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	7 540
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	8 646

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,90

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	30,57

Annexe 5 : Indicateurs départementaux des services MJPM du département de l'Oise

Données générales

		Exercice 2017
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	4 367
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	4 289
-	ETP	137
-	Nombre de points	551 194

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	10,69
Valeur du point service	14,36
Nombre de points par ETP	4 038,33
Nombre de mesure en moyenne par ETP	30,88

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	13,20
- Valeur du point délégué	7,31
- Valeur du point autres personnels	5,89

Indicateurs relatifs au personnel

		Exercice 2017
Nombre de postes ETP (en %)		
Délégués	ETP	27,70
	en %	60,5%

Autres personnels	en ETP	18,03
	en %	39,5%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	5,1%
Niveau II (H2/H)	19,4%
Niveau III (H3/H)	52,2%
Niveau IV (H4/H)	14,5%
Niveau V (H5/H)	5,4%
Niveau VI (H6/H)	3,4%
Niveaux I à VI	100,0%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	50,0

Indicateur de vieillesse-technicité en 2016	1,21
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
MAJ	0,4%	0,3%
Curatelle renforcée	58,4%	49,8%
Curatelle simple	3,0%	3,0%
Tutelle	28,7%	37,8%
Sauvegarde de justice	2,1%	1,2%
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	7,3%	7,8%
Subrogé tuteur ou curateur	0,1%	0,2%
TOTAL en %	100%	100%
TOTAL en nombre	183 731	1 456
Etablissement	26,4%	38,4%
Domicile	73,6%	61,6%
Mesures nouvelles	6,8%	10,7%
Sorties de mesures	2,6%	11,9%

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	4 038
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	6 673
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	10 251

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,92

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	34,71

Annexe 6 : Indicateurs départementaux des services MJPM du département de l'Aisne

Annexe 1 : Niveau régional (Hauts-de-France) - indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Données générales

-	-	-	-
-	-	Exercice 2017	
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	4 149	-
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	4 090	-
-	ETP	123	-
-	Nombre de points	476 294	-

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	9,92
Valeur du point service	14,03
Nombre de points par ETP	3 740,00
Nombre de mesures en moyenne par ETP	28,58

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	10,64
- Valeur du point délégué	6,55
- Valeur du point autres personnels	4,10

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	18,25
	en %	59,9%
Autres personnels	en ETP	12,5
	en %	40,1%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	1,1%
Niveau II (H2/H)	5,7%
Niveau III (H3/H)	63,8%
Niveau IV (H4/H)	27,7%
Niveau V (H5/H)	1,8%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
Niveaux I à VI	100,0%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	16,8

Indicateur de vieillesse-technicité en 2016	1,19
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
MAJ	0,7%	2,5%
Curatelle renforcée	34,3%	15,1%
Curatelle simple	1,4%	1,3%
Tutelle	25,7%	22,2%
Sauvegarde de justice	1,0%	0,3%

Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	37,0%	61,1%
Subrogé tuteur ou curateur	0,0%	0,1%
TOTAL en %	100,0%	100,0%
TOTAL en nombre	119 074	1 037
Etablissement	31,7%	45,0%
Domicile	68,4%	55,1%
Mesures nouvelles	6,8%	9,9%
Sorties de mesures	2,0%	10,6%

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	3 740
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	6 259
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	9 364

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,94

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	30,44

Annexe 7 : Indicateurs régionaux des services DPF - région Hauts-de-France

Données générales

		Exercice 2017
-	-	
-	-	
-	-	
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	1 278
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	1 294
-	ETP	81
-	Nombre de points	348 137

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	21,05
Valeur du point service	17,02
Nombre de points par ETP	3 806,91
Nombre de mesures en moyenne par ETP	16,20

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	13,16
- Valeur du point délégué	7,69
- Valeur du point autres personnels	5,50

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	8,06
	en %	54,6%
Autres personnels	en ETP	6,284
	en %	43,4%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	2,3%
Niveau II (H2/H)	10,2%
Niveau III (H3/H)	68,7%
Niveau IV (H4/H)	11,4%
Niveau V (H5/H)	7,4%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	34,5

Indicateur de vieillesse-technicité en 2016	1,33
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	3 807
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	7 263
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	9 187

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,90

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	32,23

Annexe 8 : Indicateurs départementaux des services DPF du Nord

Données générales

		Exercice 2017
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	839
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	852
-	ETP	43
-	Nombre de points	244 048

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	23,84
Valeur du point service	11,20
Nombre de points par ETP	5 674,52
Nombre de mesures en moyenne par ETP	24,16

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	9,38
- Valeur du point délégué	6,02
- Valeur du point autres personnels	3,41

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	14,55
	en %	67,3%
Autres personnels	en ETP	7,05
	en %	32,7%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	3,3%
Niveau II (H2/H)	17,5%
Niveau III (H3/H)	77,6%
Niveau IV (H4/H)	1,6%
Niveau V (H5/H)	0,0%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	25,9

Indicateur de vieillesse-technicité en 2016	1,26
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	5 674
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	8 451
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	17 287

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,97

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	25,46

Annexe 9 : Indicateurs départementaux des services DPF du Pas – de – Calais

Données générales

		Exercice 2017
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	481
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	485
-	ETP	34
-	Nombre de points	119 805

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	21,01
Valeur du point service	17,54
Nombre de points par ETP	3 532,92
Nombre de mesures en moyenne par ETP	15,02

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	10,64
- Valeur du point délégué	5,93
- Valeur du point autres personnels	4,71

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	8,06
	en %	39,0%
Autres personnels	en ETP	9,07
	en %	50,9%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	6,3%
Niveau II (H2/H)	5,0%
Niveau III (H3/H)	62,7%
Niveau IV (H4/H)	6,8%
Niveau V (H5/H)	19,3%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	95,7

Indicateur de vieillesse-technicité en 2016	1,32
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	3 533
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	10 179
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	6 037

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,89

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	27,04

Annexe 10 : Indicateurs départementaux des services DPF du Somme

Données générales

		Exercice 2017
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	195
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	205
-	ETP	16,5
-	Nombre de points	46 545

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	18,90
Valeur du point service	20,10
Nombre de points par ETP	2 830
Nombre de mesures en moyenne par ETP	12,00

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	17,00
- Valeur du point délégué	9,70
- Valeur du point autres personnels	7,30

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	8
	en %	48,6%
Autres personnels	en ETP	8,5
	en %	51,4%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	0,9%
Niveau II (H2/H)	8,4%
Niveau III (H3/H)	64,3%
Niveau IV (H4/H)	22,8%
Niveau V (H5/H)	3,6%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	12,3

Indicateur de vieillesse-technicité en 2017	1,41
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	2 829
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	5 818
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	5 508

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,78

	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	41,69

Annexe 11 : Indicateurs départementaux des services DPF de l'Oise

Données générales

		Exercice 2017
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	115
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	114
-	ETP	8,2
-	Nombre de points	27 814

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	20,30
Valeur du point service	18,69
Nombre de points par ETP	3 398
Nombre de mesure en moyenne par ETP	14,50

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
-	-
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	14,90
- Valeur du point délégué	8,20
- Valeur du point autres personnels	6,80

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	4,7
	en %	57,4%
Autres personnel	en ETP	3,5
	en %	42,6%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	1,1%
Niveau II (H2/H)	10,0%
Niveau III (H3/H)	71,1%
Niveau IV (H4/H)	5,9%
Niveau V (H5/H)	12,0%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	38,4

Indicateur de vieillesse-technicité en 2016	1,35
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	3 398
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	5 918
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	7 981

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,89
	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	34,02

Annexe 12 : Indicateurs départementaux des services DPF de l'Aisne

Données générales

		Exercice 2017
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	118
-	Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	117
-	ETP	8,3
-	Nombre de points	29 731

Indicateurs de référence

	Exercice 2017
Poids moyen de la mesure majeur protégé	21,20
Valeur du point service	17,57
Nombre de points par ETP	3 599
Nombre de mesures en moyenne par ETP	15,30

Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2017
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	13,90
- Valeur du point délégué	8,60
- Valeur du point autres personnels	5,30

Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)		Exercice 2017
Délégués	ETP	5
	en %	60,5%
Autres personnels	en ETP	3,3
	en %	39,5%

Indicateur de qualification en 2017	%
Niveau I (H1/H)	0,0%
Niveau II (H2/H)	10,0%
Niveau III (H3/H)	67,8%
Niveau IV (H4/H)	20,1%
Niveau V (H5/H)	2,1%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2017
nb d'h/ETP	0,0

Indicateur de vieillesse-technicité en 2016	1,30
---	------

Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	2017
Nombre de points par l'ensemble des ETP (MMP/G)	3 599
Nombre de points par ETP délégués (MMP/G1)	5 946
Nombre de points par ETP autres personnels (MMP/G2)	9 120

Indicateurs d'activité

	2017
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail (D1/D2)
Indicateur de temps actif mobilisable	0,96
	2017
Coût de l'intervention des délégués (O/D1)	32,95

TABLEAUX SYNTHÉTIQUES DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

ANNEXE 1 a : Indicateurs applicables aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs de la région Hauts de France (données 2017)

Indicateurs applicables	Valeurs Moyennes	Valeurs médianes
Poids moyen de la mesure majeur protégé	10,42	10,65
Valeur du point service	14	14,1
valeur du point personnel	11,49	11,27
Valeur du point délégué à la tutelle	6,36	6,05
Valeur du point autres personnels	5,13	5,22
Nombre de points par ETP	3901,68	3895,46
Nombre de mesures moyenne par ETP	29,74	29,47
Indicateurs de qualification en %		
Niveau I	2,5	2
Niveau II	11,6	9,6
Niveau III	62,2	63,8
Niveau IV	18,2	18,5
Niveau V	4,3	4,1
Niveau VI	1,2	0,5
Indicateur de vieillesse technicité	1,22	1,21
Indicateur du temps de formation	29,7	24,9
Indicateur du temps actif mobilisable	0,93	0,92
Coût de l'intervention	30,93	30,31
% d'ETP délégués à la tutelle	56,1	54
% d'ETP autres personnels	43,9	46

Annexe 1B : Indicateurs applicables aux services délégués aux prestations familiales de la région Hauts de France (données 2017)

Indicateurs applicables	Valeurs Moyennes	Valeurs médianes
Poids moyen de la mesure majeur protégé	21,05	21,01
Valeur du point service	17,02	17,6
valeur du point personnel	13,16	13,9
Valeur du point délégué à la tutelle	7,69	8,2
Valeur du point autres personnels	5,5	5,3
Nombre de points par ETP	3806,91	3532,92
Nombre de mesures moyenne par ETP	16,2	15,02
Indicateurs de qualification en %		
Niveau I	2,3	1
Niveau II	10,2	10
Niveau III	68,7	67,8
Niveau IV	11,4	6,8
Niveau V	7,4	3,6
Niveau VI	0	0
Indicateur de vieillesse technicité	1,33	1,32
Indicateur du temps de formation	34,5	25,9
Indicateur du temps actif mobilisable	0,9	0,89
Coût de l'intervention	32,23	32,95
% d'ETP délégués à la tutelle	54,6	57,4
% d'ETP autres personnels	43,4	42,6

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE HOURDAIN

Délibération : N° 2019-47
Extension Pôle Jules Verne
Demande d'ouverture d'enquête publique
Préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France consultée par voie électronique le 27 mai 2019,

CONSIDERANT :

- La délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Amiens-Picardie en date du 22 mars 2011 approuvant le projet d'extension du Pôle Jules Verne et autorisant ses services à procéder aux acquisitions foncières nécessaires,
- La délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Amiens-Picardie en date du 22 novembre 2011 autorisant les acquisitions foncières pour une superficie de 116 ha environ,
- Identifiée par le schéma de cohérence territoriale du Pays du Grand Amiénois, l'extension du Pôle Jules Verne, menée par la CCI Amiens-Picardie sur le territoire d'Amiens Métropole, doit permettre la mise à disposition de terrains à bâtir pour les entreprises.

Une étude d'opportunité finalisée en 2016 a mis en évidence la situation suivante :

- L'offre foncière pour l'implantation d'entreprises à l'échelle d'Amiens est devenue insuffisante,
- L'offre foncière existante ne permet pas de répondre à la diversité des demandes,
- La reconquête des friches ne permet pas toujours de répondre aux besoins et au « timing » des projets,
- L'attractivité du territoire passe par une offre foncière disponible.

L'extension du Pôle Jules Verne d'une superficie de 116 ha environ, se situe sur trois communes : Glisy, Blangy-Tronville et Boves.

La procédure d'aménagement pressentie est celle de la **Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)** ; elle va permettre de répondre aux besoins en matière de foncier aménagé nécessaire à l'implantation d'entreprises.

Conformément aux documents d'urbanisme applicables, elle a pour objectif d'accueillir des entreprises industrielles, logistiques, d'artisanat et de services et toutes autres activités nécessaires au fonctionnement du Parc d'activités.

L'opération d'aménagement permettra :

- De poursuivre le projet d'aménagement d'entrée de ville commencé en 1998,
- D'offrir des terrains équipés à vocation économique,
- D'accroître le nombre d'emplois sur la Métropole et les territoires des communes concernées,
- D'appuyer le développement économique sur l'optimisation des équipements publics présents sur le site,
- D'améliorer la biodiversité avec des plantations mellifères.

Le 27 novembre 2012, l'Assemblée Générale de la CCI Amiens-Picardie a approuvé le recours à la procédure d'expropriation en cas de besoin et à la saisine du Préfet pour la mise en œuvre de cette procédure.

Cette délibération listait les parcelles, objet de l'extension. Depuis, des acquisitions ont eu lieu et le projet a été modifié dans son périmètre entre autre à la demande d'Amiens Métropole.

Il convient aujourd'hui de finaliser les acquisitions foncières par voie amiable ou à défaut en ayant recours à la procédure d'expropriation.

Les parcelles concernées par l'expropriation se situent dans le prolongement des terrains déjà occupés par les entreprises IGOL et AMAZON (environ 50 ha). Les autres terrains sont affectés à la poursuite de l'opération initiale de la ZAC – secteur Bois planté- dont la vocation est d'offrir des terrains de petites surfaces (2 500 m² à 10 000 m²) pour des activités d'artisanat et de services.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune	Section	N°	Superficie à acquérir (m ²)	Superficie à acquérir (Ha)		Propriétaires	Exploitants
Blangy-Tronville	ZN	18	17 757	1,7757	Culture	Indivision Delplanque	EARL Michel GOULIN (Echange cultural avec Raphaël CATTEAU)
Blangy-Tronville	ZN	22	27 686	2,7686	Culture	Indivision Delplanque	Francis BOULLENGER
Blangy-Tronville	ZN	23	110 321	11,0321	Culture	Indivision Delplanque	Francis BOULLENGER
Boves	ZC	23	31 975	3,1975	Culture	Dufeu	EARL Michel GOULIN
Boves	ZC	24	6 396	0,6396	Bois	M Gambier	Néant
Boves	ZC	27	5 877	0,5877	Culture	Indivision Goulin	EARL Michel GOULIN
Glisy	ZH	2	2 567	0,2567	Jardin	Chretien/Delabost	Jardin

La concertation préalable à la création d'une nouvelle ZAC est en cours.

- Pour la concrétisation de cette opération d'aménagement, il est nécessaire de poursuivre la phase d'acquisition des terrains par voie d'expropriation en cas de besoin.

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter de Madame la Préfète de la Somme la déclaration d'utilité publique de la zone d'extension du Pôle Jules Verne et de prendre l'arrêté de cessibilité des acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation et, pour ce faire, solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire, les acquisitions pouvant se faire à l'amiable ou par voie d'expropriation ;
- Plus généralement d'autoriser le Président à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote de l'Assemblée :

- Nombre de membres titulaires.....	117
- Nombre de votants présents ou représentés...	89
- Pour.....	81
- Contre.....	0
- Abstention(s).....	8

La délibération n° 2019-47 est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.



LISTE DES PARTICIPANTS

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France a été consultée par voie électronique, 27 mai 2019.

MEMBRES CONSULTES

1. Membres titulaires

. Artois

1. Mme Martine BAIL
2. Mme Bénédicte CALLENS
3. Mme Annick CASTELAIN
4. M. Alain CUISSE
5. Mme Maryse DARCO
6. M. Léonce-Michel DEPREZ
7. M. François DESCLOQUEMANT
8. M. Jean-Marc DEVISE
9. Mme Fabienne FRANCOIS
10. Mme Marie-Françoise LE BERRE
11. Mme Pascale LOUCHART
12. M. Pascal MONBAILLY
13. M. Pascal PAWLACZYK

. Grand Hainaut

14. M. Jean-François BEDU
15. Mme Béatrice BERTIN
16. Mme Hélène CATTELOT
17. M. Sébastien DELQUIGNIES
18. Mme Pascale DUVERNE
19. M. Christophe FEHRING
20. M. Bruno FONTAINE
21. M. Marc KRZEMIANOWSKI
22. Mme Cécile MASSON-HELLEPUTE
23. M. Jacques MOREL
24. Mme Anny-Claude MORISAUX
25. M. Marc POSAK
26. M. Didier RIZZO
27. M. Jean-François SAILLY

. Oise

28. M. Luc BAIJOT
29. M. Gilles BOURBOIN
30. M. Sébastien COVELLI
31. Mme Martine DEGAUQUE
32. M. Philippe DOUCHET
33. M. Frédéric DUCHENNE
34. M. Christophe DUFOSSE
35. M. Philippe ENJOLRAS
36. M. Arnaud GIRAUDON
37. Mme Marie-Jeanne GOMET
38. M. Patrick LAUBIE
39. M. Erick MAILLET
40. M. Jean-Louis PAUPHILLAT
41. M. Bernard PILLON
42. M. Jean-François PINEL
43. M. Marc SALINGUE
44. M. Philippe VANDENBERGHE

. Littoral Hauts-de-France

45. M. Pierre CERULUS
46. M. Philippe DELAHOUSSE
47. M. Reinold DELATTRE
48. M. Patrick DUCROCQ
49. M. Patrice DURAND
50. M. Paul LAMMIN
51. M. François LAVALLÉE
52. M. Yves LAVOGEZ
53. M. Francis LEROUX
54. M. Thierry LOTHMANN
55. Mme Françoise MARTINEZ
56. Mme Christine NACRY-LEROUX
57. M. Franck POULAIN
58. M. Jean-Marc PUISSESSEAU
59. M. Yves RUELLAN
60. Mme Aurélie RAYE
61. M. Jean-Alexis SOUVRAS
62. Mme Claire VAN RYSSEL-LEFRANC
63. M. Alain VANHILLE

. Amiens-Picardie

64. Mme Martine BALDUREAUX
65. M. Stéphane DE BUTLER D'ORMOND
66. Mme Céline DELAMOTTE
67. M. Thierry LACOUT
68. Mme Patricia MALTERRE
69. Mme Laurence PETIT-DESSAINT
70. M. Christophe PORTEJOIE
71. Mme Fany RUIN

. Aisne

72. M. Alain BERDAL
73. Mme Annabelle COZETTE
74. M. Eric DUBOIS
75. M. Dominique FERNANDE
76. M. Olivier JACOB
77. M. Jean-Paul RABOUT
78. M. Emmanuel ROMAIN
79. Mme Pascale SEBILLE

. Grand Lille

80. Mme Annick BERRIER-HANNEDOUCHE
81. M. Louis-Philippe BLERVACQUE
82. M. Jean-Michel CATRY
83. Mme Géraldine CATTEAU-VARASSE
84. Mme Isabelle CHATELAIN
85. M. Pierre CONSTANT
86. M. Alexandre CONTART
87. Mme Sylvie DEBREYNE
88. M. Thibault DELEPOULLE
89. M. François DUTILLEUL
90. M. Alain FLIPO
91. Mme Catherine GARNERO
92. Mme Alice GEVAERT
93. M. Franck HOET
94. M. Philippe HOURDAIN
95. M. Xavier KIEKEN
96. Mme Vanessa LAPORTE PETITJEAN
97. M. Antoine LEDUC
98. M. Louis-Arnaud LEFORT
99. Mme Katia LEIGNEL JUILLET
100. Mme Laureen MARQUER-MONTEIL
101. M. Etienne MOURMANT
102. Mme Murielle MULLEM-LAPAGE MANNA
103. Mme Sophie OINVILLE
104. Mme Fanny OLIVEIRA GRUSON
105. M. Yann ORPIN
106. M. Patrice PENNEL
107. M. Francis PICHA
108. M. Erwan PUNELLE
109. Mme Karine RAULT
110. Mme Hélène RENAULT
111. M. Christophe RIBAUT
112. Mme Prune RICHMOND
113. M. Hugues RIVIERE
114. Mme Béatrice SALLE
115. M. Jeff SQUALLI
116. Mme Jeanine VAILLANT
117. Mme Aurélie VERMESSE

ONT PRIS PART AU VOTE :

2. Membres titulaires

. Artois

1. Mme Martine BAIL
2. Mme Bénédicte CALLENS
3. M. Alain CUISSE
4. Mme Maryse DARCO
5. M. François DESCLOQUEMANT
6. Mme Fabienne FRANCOIS
7. Mme Marie-Françoise LE BERRE
8. M. Pascal MONBAILLY

. Grand Hainaut

9. M. Jean-François BEDU
10. Mme Béatrice BERTIN
11. M. Sébastien DELQUIGNIES
12. M. Christophe FEHRING
13. M. Bruno FONTAINE
14. M. Marc KRZEMIANOWSKI
15. Mme Cécile MASSON-HELLEPUTE
16. M. Jacques MOREL
17. Mme Anny Claude MORISAUX
18. M. Marc POSAK
19. M. Didier RIZZO
20. M. Jean-François SAILLY

. Oise

21. M. Luc BAIJOT
22. Mme Martine DEGAUQUE
23. M. Frédéric DUCHENNE
24. M. Christophe DUFOSSE
25. M. Philippe ENJOLRAS
26. M. Arnaud GIRAUDON
27. M. Patrick LAUBIE
28. M. Erick MAILLET
29. M. Bernard PILLON
30. M. Jean-François PINEL
31. M. Philippe VANDENBERGHE

. Littoral Hauts-de-France

32. M. Pierre CERULUS
33. M. Philippe DELAHOUSSE
34. M. Reinold DELATTRE
35. M. Patrick DUCROCQ
36. M. Patrice DURAND
37. M. Paul LAMMIN
38. M. François LAVALLEE
39. M. Yves LAVOGEZ
40. M. Francis LEROUX
41. Mme Christine NACRY-LEROUX
42. M. Franck POULAIN
43. M. Jean-Marc PUISSESSEAU
44. Mme Aurélie RAYE
45. M. Jean-Alexis SOUVRAS
46. Mme Claire VAN RYSSELLEFRANC
47. M. Alain VANHILLE

. Amiens-Picardie

48. Mme Martine BALDUREAUX
49. M. Stéphan DE BUTLER D'ORMOND
50. Mme Céline DELAMOTTE
51. Mme Patricia MALTERRE
52. Mme Laurence PETIT-DESSAINT
53. Mme Fany RUIN

. Aisne

54. M. Alain BERDAL
55. Mme Annabelle COZETTE
56. M. Eric DUBOIS
57. M. Olivier JACOB
58. M. Jean-Paul RABOUT
59. M. Emmanuel ROMAIN

. Grand Lille

60. Mme Annick BERRIER-HANNEDOUCHE
61. M. Louis-Philippe BLERVACQUE
62. M. Jean-Michel CATRY
63. Mme Géraldine CATTEAU-VARASSE
64. M. Pierre CONSTANT
65. M. Alexandre CONTART
66. M. Thibault DELEPOULLE
67. M. François DUTILLEUL
68. M. Alain FLIPO
69. Mme Catherine GARNERO
70. Mme Alice GEVAERT
71. M. Philippe HOURDAIN
72. Mme Vanessa LAPORTE PETITJEAN
73. M. Antoine LEDUC
74. M. Louis-Arnaud LEFORT
75. Mme Katia LEIGNEL JUILLET
76. M. Etienne MOURMANT
77. Mme Murielle MULLEM-LAPAGE MANNA
78. Mme Fanny OLIVEIRA GRUSON
79. M. Yann ORPIN
80. M. Francis PICHA
81. M. Erwan PUNELLE
82. Mme Karine RAULT
83. Mme Hélène RENAULT
84. M. Christophe RIBAUT
85. Mme Prune RICHMOND
86. Mme Béatrice SALLE
87. M. Jeff SQUALLI
88. Mme Jeanine VAILLANT
89. Mme Aurélie VERMESSE

Pour certifié conforme,

Le Président
CCI de région Hauts-de-France



Philippe HOURDAIN